

**DEMANDE DE NON-COMMUNICATION DE RENSEIGNEMENTS CONTENUS
AUX REGISTRES ET RELEVÉS INFORMATISÉS EN MATIÈRE CRIMINELLE**

Directive D-21

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

District :

Localité :

N° de dossier :

Corps policier et numéro d'événement :

Nom du demandeur	Date de naissance	Année	Mois	Jour	Ind. rég.	N° téléphone (maison)
Adresse du demandeur	Code postal	Ind. rég.	N° téléphone (travail)	Poste		

demande au greffier de rendre inaccessibles les renseignements contenus aux registres et relevés informatisés des dossiers suivants pour la raison suivante :

- acquittement ou arrêt des procédures par le tribunal
(2 mois après l'expiration du délai d'appel ou
3 mois après l'expiration des procédures d'appel)
- dénonciation déposée en vertu des articles 810 à 810.2 C.cr. ou
accusation rejetée ou retirée
(1 an après la date du rejet ou du retrait)
- arrêt des procédures par le poursuivant en vertu de l'article 579 C.cr.
(1 an après la date de l'arrêt des procédures)
- libération à l'enquête préliminaire ou sur défense d'autrefois
acquitté ou d'autrefois convict
(1 an après la date de libération)
- absolution inconditionnelle
(1 an après la date de l'ordonnance)
- absolution sous conditions
(3 ans suivant la date de l'ordonnance sous conditions)
- libération inconditionnelle à la suite d'un verdict de
non-responsabilité criminelle pour troubles mentaux
(1 an après la date de la décision)
- libération sous réserve des modalités indiquées par le tribunal
ou la Commission d'examen à la suite d'un verdict de
non-responsabilité criminelle pour troubles mentaux
(3 ans après la date de l'ordonnance)
- engagement de ne pas troubler l'ordre public, art. 810 C.cr.
(1 an après la date de la fin de l'engagement)

Dossier n° _____

Date du jugement _____

Si le dossier a été porté en appel :

Dossier n° _____

Date du jugement _____

_____ Date

_____ Signature du demandeur ou de son procureur

À L'USAGE DU GREFFIER

J'ai vérifié les dossiers mentionnés ci-haut et les motifs indiqués à l'appui de cette demande sont exacts. Les délais indiqués à la directive sont expirés.

À partir de _____, les registres informatisés concernant les dossiers mentionnés ci-haut ne sont plus accessibles.

Je refuse pour la ou les raisons suivantes :
